



Journée type

L'infirmière auxiliaire en clinique de dépistage COVID-19

Dans le contexte particulier, qu'est la pandémie de COVID-19, le réseau de la santé a dû se mobiliser rapidement afin d'offrir à la population des services de dépistage efficaces. L'ouverture de cliniques de dépistage COVID-19 fait partie des mesures prises par le gouvernement du Québec afin d'effectuer des prélèvements auprès des personnes symptomatiques. Il existe trois catégories de [cliniques de dépistage COVID-19](#) :

- Clinique de dépistage au volant sur rendez-vous
- Clinique désignée sur rendez-vous
- Clinique désignée sans rendez-vous

Dans cette crise d'urgence sanitaire, le rôle de l'infirmière auxiliaire est essentiel afin de rendre optimal le déroulement des activités de ces cliniques.

Le travail d'équipe interprofessionnelle prend tout son sens, car chaque professionnel de la santé tient une place précieuse au sein de ces cliniques. C'est avec une pleine contribution de l'infirmière auxiliaire qu'il sera possible d'arriver à un résultat optimal.

Cet outil décrit la journée type de l'infirmière auxiliaire dans une clinique de dépistage sur rendez-vous. Puisque la situation est changeante, l'organisation de travail est en constante évolution. L'infirmière auxiliaire doit se référer en tout temps aux procédures et aux protocoles de son établissement.

Dans cet outil, la clinique est dédiée à l'évaluation lors des consultations et la zone de dépistage, souvent à l'extérieur de la clinique, fait référence à l'endroit où les prélèvements sont effectués.

- ❖ **En tout temps, l'infirmière auxiliaire se doit de respecter l'ensemble des procédures de prévention et de contrôle des infections.**

DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE	TÂCHES
<p>PLANIFICATION DE LA JOURNÉE</p> <p>L'infirmière auxiliaire planifie sa journée afin d'assurer un déroulement optimal en fonction de l'horaire des rendez-vous des personnes lors de l'inscription téléphonique faite par l'infirmière.</p> <p>Lorsqu'un médecin exerce à la clinique, la planification de la journée est étroitement liée aux activités de celui-ci.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Consulte l'horaire des rendez-vous.• Coordonne le déroulement des activités avec les préposés aux bénéficiaires attitrés.

PRÉPARATION DES SALLES

L'infirmière auxiliaire coordonne la préparation des salles.

- Vérifie les quantités de matériels nécessaires :
 - Blouses à manches longues jetables
 - Masques de procédure
 - Protections oculaires ou écrans faciaux
 - Gants non stériles jetables
 - Matériel de prélèvement
 - Produits de désinfection
- S'assure que les appareils à signes vitaux sont disponibles.
Note la quantité de matériel à commander et transmet les informations au personnel administratif responsable des commandes de matériel.

ACCUEIL DE LA PERSONNE

L'infirmière auxiliaire procède à la collecte de données, rédige et signe la requête d'analyses de laboratoire.

L'infirmière auxiliaire peut effectuer les tests de dépistage de la COVID-19 sans ordonnance pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire.

La collecte de données nécessite une grande rigueur et l'infirmière auxiliaire doit s'assurer de recueillir toutes les informations pertinentes.

En zone de dépistage :

- Revêt l'[équipement de protection individuelle](#) (ÉPI) :
 - Blouse à manche longue non stérile
 - Masque de procédure ou appareils de protection respiratoire
 - Protection oculaire ou écran facial
 - Gants non stériles jetables
- Accueille la personne et rédige la requête d'analyses de laboratoire.
- Complète ou valide la collecte de données initiale :
 - Date de retour de voyage
 - Date de la mise en isolement
 - S'il y a eu, possibilité de contact avec une personne infectée
 - Symptômes et date de début de ceux-ci
- Procède aux prélèvements nasopharyngés et oropharyngés (gorge) à l'aide d'un écouvillon velouteux selon les [procédures élaborées par l'INSPQ et les directives cliniques du ministère de la Santé et des Services sociaux pour le dépistage de la COVID-19](#).
- Procède à l'hygiène des mains entre chaque personne.

Seuls les gants seront changés entre chaque personne. Le masque de procédure est changé lorsque nécessaire et les lunettes seront désinfectées régulièrement.

En clinique :

- Revêt l'ÉPI avant d'entrer dans la salle et le retire à la sortie. Lorsque deux personnes sont présentes dans une même salle, seuls les gants seront changés entre chaque personne.
- Procède à l'hygiène des mains entre chaque personne
- Valide les informations de la collecte de données.
- Note la raison de la consultation, l'état de santé actuel, ainsi que les signes et symptômes.
- Vérifie les habitudes sociales :
 - Travail
 - Activité physique
 - Consommation d'alcool
 - Consommation de tabac
 - Habitudes alimentaires
 - etc.
- Prend les signes vitaux : la pression artérielle, le pouls, la respiration, la saturation et la température.
- Désinfecte le matériel immédiatement après usage
- Consigne toutes les informations recueillies au dossier de la personne.

COLLABORATION AVEC LES AUTRES MEMBRES DE L'ÉQUIPE INTERPROFESSIONNELLE LORS DES RENDEZ-VOUS

L'infirmière auxiliaire collabore avec les autres professionnels de la santé afin d'offrir des soins sécuritaires et de qualité à la personne.

Collaboration avec l'infirmière en zone de dépistage

- S'assure que les symptômes évalués par l'infirmière, lors du triage téléphonique, ne se sont pas aggravés.
- Réfère rapidement à l'infirmière sur place pour une prise en charge rapide de la personne dont l'état de santé se détériore.

Collaboration avec l'infirmière praticienne spécialisée (IPS) et/ou le médecin en clinique

- Identifie les requêtes d'analyses de laboratoire à la demande du médecin ou de l'IPS et effectue les prélèvements, comme les prélèvements sanguins par ponction veineuse et les écouvillonnages nasopharyngés et oropharyngés, selon l'ordonnance.
- Dirige la personne au bon endroit (p. ex. à l'urgence, radiologie, etc.).
- Achemine les requêtes d'analyses de laboratoire à la personne responsable de leur traitement, lorsque requis.

AU DÉPART DE LA PERSONNE

L'infirmière auxiliaire contribue à l'évaluation de l'état de santé de la personne et transmet des informations en matière de soins, de santé et de services sociaux.

- S'assure que l'état de la personne est stable.
- Renseigne la personne sur les symptômes de la COVID-19, les recommandations de base, remet la documentation appropriée et valide la compréhension de la personne.
- Documente l'ensemble de ses soins et services, l'intervention effectuée ainsi que les suivis déterminés.

Pour plus de renseignements sur la COVID-19, nous vous invitons à consulter la [foire aux questions](#).

Le Portail de développement professionnel offre des formations telles que [Le lavage des mains](#) et [Le port de l'équipement de protection individuelle \(ÉPI\)](#) qui rappellent les bonnes pratiques.

À consulter aussi :

[Test de dépistage de la COVID-19](#)

[Arrêté numéro 2020-039 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 22 mai 2020](#)

[Directives cliniques aux professionnels et au réseau pour la COVID-19](#)